



# COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES Oise Aronde – Automne – Oise Esches

Séance du 21 novembre 2023  
en présentiel et visioconférence

Relevé de conclusions

## Liste des présents

Nom, prénom	Organisme, fonction
DE VALROGER Eric	Entente Oise-Aisne, président de la commission hydrographique Oise Aronde Conseiller départemental de l'Oise
OURY Benjamin	Entente Oise-Aisne, président de la commission hydrographique de l'Automne Adjoint au maire de Compiègne
GALLIEGUE Raymond	Président de la commission hydrographique Oise Esches Maire de Cramoisy (visio)
DAUGUET Bruno	Maire de Pontpoint
SEELS Romuald	Maire de Venette
BOUQUET Christian	Adjoint au maire de Clairoix
BOUCHENE Nadia	Adjointe au maire de Persan (visio)
DUVERDIER Jérôme	Conseiller départemental de l'Aisne (visio)
BRAECKELAERE Estelle	Département de l'Oise, Chef de service Eau assainissement et rivières (visio)
BARBEREAU Fleur	CC de l'Aire cantilienne, Chargée de mission transition écologique (visio)
VERHALLE Matthias	CC Thelloise, responsable eau et assainissement (visio)
BULLOT Jean-Christophe	SMOA (Syndicat mixte Oise Aronde), technicien de rivières
GERARD Kevin	SMOA, technicien zones humides
ANGUENOT Marie	SMOA, chargée de mission SAGE
ROGER Romain	DDT Oise, bureau Prévention des risques, service aménagement
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne, directeur des services
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne, directrice de l'appui aux territoires
FOUILLIART Virginie	Entente Oise-Aisne, directrice des ouvrages et de l'exploitation
DESLAURIER Laurène	Entente Oise-Aisne, responsable des relations publiques
PARIS François	Entente Oise-Aisne, chargé de mission PAPI
NAVARRO Alexandre	Entente Oise-Aisne, en charge de la modélisation hydraulique
POIX Véronique	Entente Oise-Aisne, chargée de communication
AIT MHAND Asmaa	Entente Oise-Aisne, chargée de projet, ouvrages hydrauliques

## Propos introductif

M. De VALROGER remercie toutes les personnes présentes et en visio, de leur participation. Il invite les participants à se présenter et indique l'ordre du jour. Une première présentation sera effectuée par les services de l'Entente Oise-Aisne suivie d'une seconde par les services du Syndicat mixte Oise Aronde (SMOA). Il explique que cette réunion réunit 3 commissions hydrographiques, et présente le président de la commission hydrographique Automne ainsi que le Président de la commission hydrographique Oise Esches. Il précise qu'il est toujours intéressant de connaître les enjeux et aménagements effectués sur des territoires contigus car il faut raisonner sur un vaste territoire, dont les actions peuvent être bénéfiques bien au-delà d'un seul territoire.

En préambule, M. CORNET informe, qu'avec les fortes pluies de ces derniers temps, le stade vigilance jaune n'est pas dépassé sur les hauts bassins. Il invite ensuite M. ROGER à effectuer un point d'étape sur l'élaboration du PPRI.

M. ROGER explique que le PPRI du Thérain et les PPRI de la Vallée de l'Oise sont en cours d'élaboration et de révision. Concernant la vallée de l'Oise, les PPRI devraient être révisés mi 2026, le retard étant dû à l'étude environnementale plus longue que prévu.

M. SEELS s'étonne du manque d'informations transmises aux élus. Il indique, en outre, que le PPR est particulièrement important et que le nouveau règlement est attendu ardemment par les élus. Le manque de clarté et de perspective pénalise lourdement les projets dans les communes.

M. OURY s'inquiète du retard pris dans l'élaboration du PPRI car l'Agglomération de la Région de Compiègne porte plusieurs projets en cœur d'agglomération (projet gare, requalification de l'entrée de Venette...) dépendant du futur PPRI.

M. DAUGUET souhaite recevoir un planning exact et un compte-rendu des réunions et des échanges.

M. ROGER précise que plusieurs réunions ont eu lieu avec les élus afin de débattre des projets et indique que la prochaine rencontre aura lieu en janvier 2024.

M. CORNET ajoute que le futur règlement du PPRI doit pouvoir ouvrir à l'adaptation des activités et invite les élus à se manifester en ce sens auprès des services de l'Etat.

## Le territoire Oise Aronde, Automne et Oise Esches

**Les présentations sont disponibles sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne dans les rubriques dédiées aux territoires Oise-Aronde, Automne et Oise-Esches (<https://www.oise-aisne.net/territoires/>).**

Dans un premier temps, Mme ANDRE présente les structures compétentes en matière de GEMA et PI sur les trois bassins hydrographiques et rappelle les missions de l'Entente Oise-Aisne. Elle explique ensuite la compétence ruissellement (item 4), compétence communale par défaut, qui peut être transférée à l'Entente via les départements (comme le Val d'Oise) ou via les EPCI (remontée de la compétence communale à l'EPCI puis transfert à l'Entente).

Une carte de l'état d'avancement des SAGE est également présentée à l'échelle du bassin de l'Oise.

## Les systèmes d'endiguement

Mme FOUILLIART présente les différents systèmes d'endiguement gérés par l'Entente Oise-Aisne situés sur les 3 bassins hydrographiques. Onze systèmes ont été recensés sur 4 communautés de communes (tous les dossiers déposés avant le 30/06/2023) : 6 sur l'Agglomération de la Région de Compiègne (Clairoix, RD932, Margny-Venette, ZI Nord, Lacroix-Saint-Ouen, Verberie), 1 sur la CC Plaine d'Estrées (ZAC Paris Oise), 3 sur la CC Pays Oise et Halatte (Saint Patern, Sarron, La Frette) et 1 sur la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise (Creil). Les systèmes et les procédures de classement sont présentés ainsi que les cartes des zones protégées et des zones dangereuses en cas de rupture d'ouvrages. Les procédures de surveillance et de cotes d'alerte ainsi que le rôle de chacun pendant la crue est précisé. Tous ces documents, extraits de l'étude de danger et du document d'organisation ont été transmis aux communes et aux EPCI lors du dépôt de classement et ont vocation à être transmis aux services de secours dans le cadre de la gestion de crise.

Concernant le système d'endiguement de la ZI Nord, M. OURY indique que l'entreprise SANOFI va effectuer des travaux de protection contre les inondations (crue centennale) sur le site. M. CORNET ajoute que l'Entente a d'ailleurs accompagné l'entreprise dans l'élaboration du programme de travaux.

Pour le système d'endiguement Margny-Venette, Mme FOUILLIART s'interroge sur la mise en place d'un batardeau amovible afin de laisser le passage possible aux secours. M. SEELS précise que ce n'est pas utile. En effet, l'entreprise Plastic Omnium doit quitter prochainement les lieux. Des travaux de fermeture fixe peuvent donc être envisagés.

M. SEELS s'interroge sur l'impact de MAGEO (mise au gabarit européen de l'Oise) sur les niveaux d'eau de l'Oise. M. CORNET lui indique que la neutralité hydraulique sera nécessairement avérée sur la totalité du linéaire pour que le projet soit autorisé. Des disparités existent par secteur et des abaissements de niveaux d'eau sont identifiés comme potentiels en amont de Creil. Il précise cependant que les dossiers de classement des ouvrages ont été déposés en juin 2023 et se basent sur les niveaux de protection en crue en l'état actuel, donc sans MAGEO.

Concernant le système d'endiguement de Pontpoint, M. DAUGUET s'interroge sur le fonctionnement des pompes de relevage. M. CORNET indique que des exercices ont été réalisés il y a quelques années, pendant la mandature précédente, afin de vérifier leur bon fonctionnement. Il propose qu'un autre exercice soit organisé prochainement avec les élus afin de valider la procédure de mise en œuvre.

Mme FOUILLIART conclut son propos en expliquant que deux systèmes n'ont pas été retenus comme potentiellement classables : Jaux/Armancourt (60) ainsi que Persan (95).

Concernant Jaux/Armancourt, l'Entente travaille à un système de protection complémentaire sur différents secteurs de la commune et qui a été présenté aux élus (inond'action et muret en fonds de jardin).

Concernant le système de Persan, l'Entente continuera néanmoins de surveiller et entretenir cet ouvrage. L'étude de danger, attendue courant décembre, sera transmise aux élus et aux services de la commune et de l'intercommunalité.

M. DAUGUET s'interroge sur le délai de réponse de la DREAL pour le classement des ouvrages. M. CORNET indique qu'à partir du dépôt du dossier, la DREAL a une année pour se prononcer.

M. DE VALROGER s'interroge, quant à lui, sur les travaux de confortement à effectuer sur les ouvrages de l'Agglomération de la Région de Compiègne. M. CORNET précise que l'autofinancement sera assuré par l'Agglomération sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente qui effectuera, de son côté, des recherches de subventions. Un projet de convention est en cours d'écriture. Le temps des travaux est estimé de 2 à 3 ans.

M. BULLOT précise que des travaux de restauration de la continuité écologique sont prévus sur La Frette, classée cours d'eau, au niveau du système d'endiguement. M. Cornet répond qu'en présence d'une zone protégée non négligeable il sera nécessaire que le SMOA et l'Entente se coordonnent pour la définition et la réalisation de ces travaux.

## Le réseau de mesures et les systèmes d'alerte

M. CORNET présente ensuite le réseau de mesures de l'Entente effectif sur les affluents de l'Oise et de l'Aisne et complémentaire de Vigicrues.

Mme ANDRE détaille ensuite la possibilité de mettre en place des systèmes d'alerte pour les riverains ainsi qu'un accompagnement à la préparation de la gestion de crise pour les communes qui en exprimeraient le besoin.

## Le dispositif Inond'action

Mme ANDRE rappelle ensuite les modalités du dispositif Inond'action : 80% de financement de l'Entente apportés aux particuliers qui effectuent des travaux préconisés par un diagnostic pour protéger leur habitation des inondations. Elle rappelle le bilan sur les 3 secteurs : 20 diagnostics réalisés. Elle précise que ce dispositif d'aide est également valable pour les mairies et EPCI qui souhaitent effectuer des travaux de protection sur leurs bâtiments (écoles, salles polyvalentes...). Elle indique également que des réunions publiques peuvent être organisées par les communes en partenariat avec l'Entente Oise-Aisne. Une réunion a d'ailleurs eu lieu à Clairoix en février dernier.

M. DE VALROGER se montre intéressé et recontactera l'Entente pour une intervention prochaine à prévoir dans une réunion.

## Le PAPI de la vallée de l'Oise

M. PARIS rappelle ensuite les actions effectuées par l'Entente dans le cadre du PAPI de la vallée de l'Oise et notamment le diagnostic global des vulnérabilités de la vallée (démarches avec les opérateurs de réseaux et les futures programmations de travaux). Il indique que des ateliers résilience ont été organisés en mars et que tous les élus et services concernés ont été conviés. Il précise par ailleurs qu'un courrier avec les cartes référencées ont été envoyées à tous les maires afin qu'ils puissent en avoir connaissance et abonder en informations si besoin. Il ajoute que ces cartes d'enjeux peuvent être utiles dans l'élaboration des PICS (Plan intercommunaux de sauvegarde).

M. SEELS indique que l'enfouissement des réseaux n'est pas toujours judicieux surtout lorsque l'on se trouve en zone inondable.

M. PARIS explique également que l'expérimentation RESISCORE va être prochainement lancée auprès des entreprises exposées aux inondations avec la proposition d'un audit pour évaluer leur préparation. L'expérimentation porte dans un premier temps sur 10 entreprises situées en zone inondable.

## Les zones d'expansion de crue (ZEC)

Mme ANDRE explique ensuite qu'une étude des potentialités de reconquête des zones d'expansion de crues est en cours. Sur le secteur, des zones potentielles ont été identifiées mais le volume utilisable en cas de crue reste trop faible au regard du volume de crue de l'Oise pour apporter une réduction du niveau d'eau dans les zones habitées.

## L'ouvrage de régulation des crues de Longueil-Sainte-Marie

M. CORNET explique que cet ouvrage, situé dans le département de l'Oise, bénéficie à 54 communes en aval jusqu'à Jouy-le-Moutier dans le Val d'Oise et a une efficacité pour les crues d'une période de retour comprise entre 20 et 70 ans.

M. CORNET présente succinctement le projet d'extension de l'ouvrage (Longueil II).

M. DAUGUET indique suivre ce projet d'intérêt général de près et précise que toutes les garanties seront demandées pour préserver les intérêts de la commune de Pontpoint.

M. DE VALROGER évoque le projet de plateforme multimodale du port de Longueil-Sainte-Marie et l'embranchement ferroviaire prévu. M. CORNET souhaite pouvoir bénéficier d'informations complémentaires concernant ce dossier en faisant état de nécessaires remblaiements à prévoir dans l'un des casiers de Longueil-Sainte-Marie qui devront nécessairement être compensés.

## Présentation du syndicat mixte Oise Aronde (SMOA)

- Territoire d'intervention : 9 EPCI, 92 communes, 788 km<sup>2</sup>, 267 km de rivières non domaniales, 3000 ha de zones humides, 1000 ha Ramsar.

Après une explication des compétences du SMOA, M. GERARD et M. BULLOT abordent le **bilan des actions 2022-2023 et les perspectives 2024 en matière de GEMA.**

8 programmes ont été conduits en 2022 : restauration du Grand Marais en forêt de Compiègne, restauration des tourbières à Braisnes-sur-Aronde, gestion des dégrilleurs, entretien par le buffle d'eau (Marais de Sacy et Monchy-Humières), entretien du ru des Planchettes, étude de la moyenne vallée de l'Aronde, étude de restauration de la continuité écologique, instruction des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau.

9 programmes ont été conduits en 2023 : Restauration du ru Goderu (forêt de Compiègne), restauration de la prairie humide et du ru Macquart (Verneuil-en-Halatte), restauration des marais et de la rivière Aronde (Clairoix et Bienville), restauration de la continuité écologique du ru de Berne, entretien par le buffle d'eau (Marais de Sacy et Monchy-Humières), entretien du ru du Popincourt et de la Contentieuse, étude de la moyenne vallée de l'Aronde, étude de restauration de la continuité écologique, instruction des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau.

10 programmes sont prévus sur 2024 : restauration du Grand Marais et du ru des Planchettes en forêt de Compiègne, aménagement des marais (Clairoix et Bienville), restauration et aménagement du marais de Pontpoint, restauration du ru Goderu (forêt de Compiègne), restauration de la continuité écologique du ru de Berne, entretien par le buffle d'eau (Marais de Sacy, Monchy-Humières et Vieux-Moulin), entretien des rus Rhony, Nancy et Grand fossé,

étude de restauration de la continuité écologique, étude de restauration des cours d'eau, étude des fonctionnalités des zones humides.

Le bilan des opérations relevant du volet ruissellement et les perspectives 2024 sont ensuite présentés : Rémy, Clairoix, Jaux, Sacy-le-Grand, Pontpoint en 2022 et 2023. Les actions 2024 porteront sur les communes de Wacquemoulin, La Neuville-Roy, Chevrières, Canly, le Francport, Le Meux, Pontpoint et Jaux.

Mme ANGUENOT fait enfin un bilan des actions 2022-23 du SAGE et des perspectives 2024. Elle rappelle les objectifs du SAGE, la communication et la sensibilisation effectuées auprès des écoles, et les connaissances et usages centralisés autour de la ressource en eau.

M. OURY explique l'importance des PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) qui représentent des projets de territoires ambitieux au service de la ressource en eau pour mieux la gérer. Le PTGE doit conduire à capter l'eau perdue qui peut servir à l'agriculture ou à d'autres activités.

M. SEELS ajoute qu'il y a une vraie méconnaissance du fonctionnement des nappes phréatiques et qu'une vulgarisation est nécessaire.

Mme ANGUENOT prend note et précise qu'un séminaire sera proposé aux élus pour apporter des réponses concrètes à cette demande.

M. DAUGUET précise qu'effectivement nos concitoyens n'ont pas forcément conscience des problématiques liées à la ressource en eau et que la pédagogie est essentielle.

## En conclusion

M. SEELS indique que toutes les structures sont complémentaires et utiles au territoire (Entente Oise-Aisne, SMOA...).

M DE VALROGER remercie les services de ces présentations très exhaustives et complètes et ajoute que les commissions hydrographiques permettent de se coordonner et de définir des stratégies communes dans l'intérêt de tous.